

Préparation aux tests de présélection des concours de l'Union européenne Raisonnement verbal, numérique et abstrait

Lieu : Paris

Date : les mercredi 7 et jeudi 8 octobre 2020

| Mercredi 7 octobre 2020 | Jeudi 8 octobre 2020 |
|---|--|
| | <p>9h30 – 12h45 (pause de 15 minutes)</p> <p>Préparation au test de raisonnement numérique (RN)</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du test de RN : format et objectifs Conseils méthodologiques Types de calculs souvent observés Conseils pour l'entraînement et la préparation Session d'entraînement Correction détaillée et conseils pour progresser |
| <p>14h00 – 17h15 (pause de 15 minutes)</p> <p>Préparation au test de raisonnement abstrait (RA)</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du test de RA : format et objectifs Types de questions, de règles et de séries souvent observés Conseils méthodologiques Session d'entraînement au raisonnement abstrait Correction détaillée et conseils pour progresser | <p>13h45 – 17h00 (pause de 15 minutes)</p> <p>Préparation au test de raisonnement verbal (RV)</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du test de RV : format et objectifs Conseils méthodologiques Conseils pour l'entraînement et la préparation Entraînement sur un échantillon de questions de RV Correction détaillée et conseils pour progresser |

*La formation, dispensée en français, aura lieu sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.
Les inscriptions seront retenues dans la limite des places disponibles. Les exercices d'entraînement seront distribués en français et en anglais.*

Informations pratiques :

Tarifs de la formation :

- 355 euros (uniquement la formation présentielle)
- 385 euros (la formation présentielle + le parcours d'autoévaluation en ligne)

La fiche d'inscription est à renvoyer remplie et signée par mail à :

jean-yves.stollesteiner@ena.fr et prepa.concours@ena.fr

1 rue Sainte Marguerite, F-67080 STRASBOURG Cedex – Téléphone : (33) 03 69 20 48 62

<https://www.facebook.com/Prepa.concours.UE>

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 42 67 03789 67 auprès du préfet de la Région Grand Est

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Toute demande d'annulation doit se faire par écrit (courrier, ou mél de préférence).

Toute demande de report ou d'annulation par un.e participant.e doit être limitée aux seuls cas de force majeure. La possibilité est donnée de remplacer un.e participant.e empêché.e par une autre personne satisfaisant aux conditions de la formation.

Les dates de formation en présentiel sont fixées par l'ENA et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par un.e participant.e, des frais d'annulation sont dus dans les conditions suivantes :

- annulation communiquée au moins 15 (quinze) jours ouvrés avant la session : aucune indemnité ;
- annulation communiquée moins de 15 (quinze) jours et au moins 7 (sept) jours ouvrés avant la session : 50 % des frais relatifs à la session seront facturés au participant ;
- annulation communiquée moins de 7 (sept) jours ouvrés avant la session : 100 % des frais relatifs à la session seront facturés au participant.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, l'ENA se réserve la possibilité d'annuler ou d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Toute formation commencée est due en totalité.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ENA est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale) utilisés par l'ENA pour assurer les formations constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. L'ensemble de ces contenus et supports pédagogiques demeurent la propriété exclusive de l'ENA. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée par l'ENA, sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

En particulier, un.e participant.e à la formation s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que les participant.e.s présent.e.s lors de la formation et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, l'ENA demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution de ses formations.